

Maître d'ouvrage :
LOTIPROMO
4, Square John Bardeen
85300 CAHLANS

LotiPromo
Lotisseur - Aménageur foncier

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de DREFFEAC

Lieu-dit "Le Vinet"

"Le Vinet II"

PA 044 05321 F3001 - Arrêté du 30/07/2021

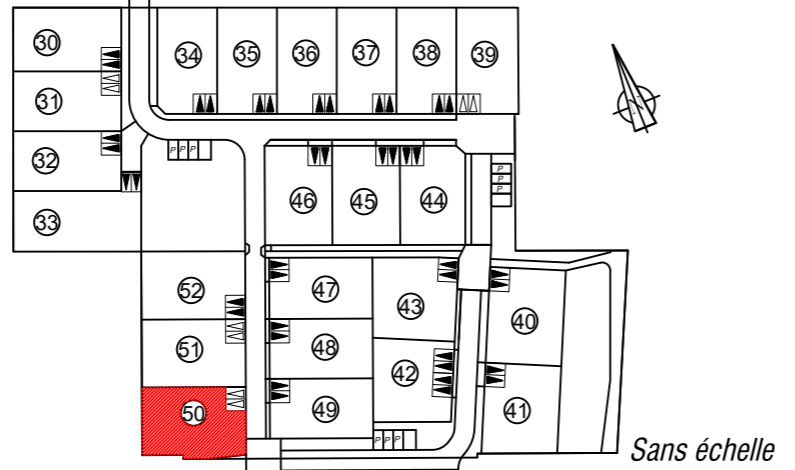
PLAN DE VENTE

Lot 50

PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE



Sans échelle

Date	Indice	Nature des modifications
25.11.2021	A	Première édition

FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
BUREAU
D'ÉTUDES-VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN Siège social
BP14, 9, rue Thomas Edison
ZA les Blûchets 44130 BLAIN
Tél. 02 40 79 02 70
blain@bcg-geometre-expert.fr

SAVENAY
2 rue de la Gare
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 91 73
savenay@bcg-geometre-expert.fr

ST HERBLAIN
37 rue Bobby Sands
44813 ST HERBLAIN Cédex
Tél. 02 40 86 09 73
saint-herblain@bcg-geometre-expert.fr

PONT-CHÂTEAU
2bis rue des Châtaigniers
Parc de la Cafetais BP 22
44160 PONT-CHÂTEAU
Tél. 02 40 01 60 27
pontchateau@bcg-geometre-expert.fr

NORT sur ERDRE
20, rue Aristide Briand
44390 NORT sur ERDRE
Tél. 02 40 93 19 48
nort-sur-erdre@bcg-geometre-expert.fr

SARL AU CAPITAL
DE 130 000 €
429 051 154
RCS SAINT-NAZAIRE
APE 7112A
OGE N° 2000B200010

ARCHITECTE :
M. DUBOIS Dominique
13, allée Guillaume Dupuytren
44800 SAINT-HERBLAIN

Commune de DREFFEAC
"Le Vinet"

Dossier N° : S8403

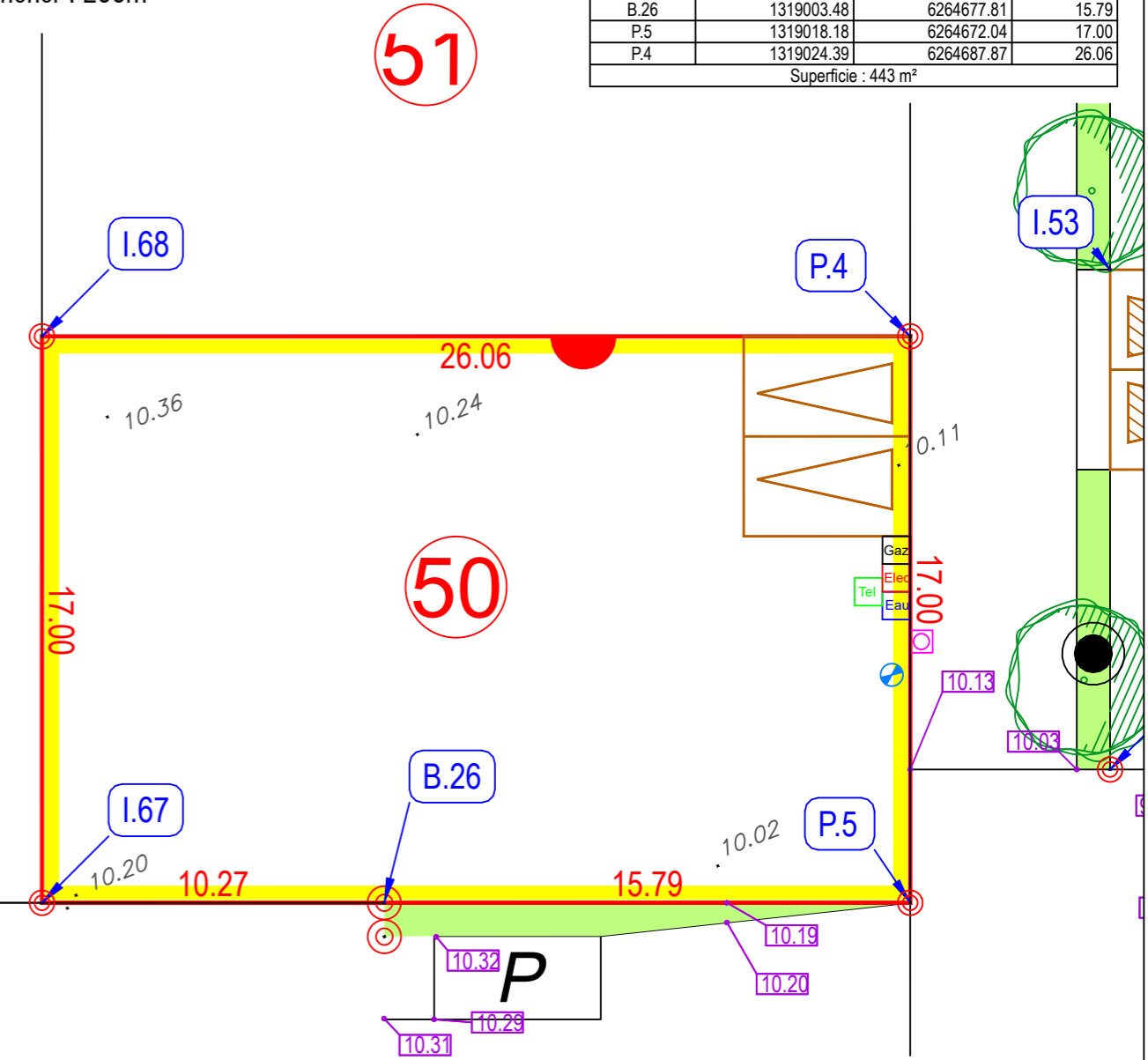
Lot 50

Superficie : 443m²

Section : ZD n° : 319

Surface plancher : 200m²

Tableau de coordonnées Lot 50			
SOMMET	X	Y	DISTANCE
I.68	1319000.13	6264697.39	17.00
I.67	1318993.92	6264681.56	10.27
B.26	1319003.48	6264677.81	15.79
P.5	1319018.18	6264672.04	17.00
P.4	1319024.39	6264687.87	26.06
Superficie : 443 m ²			



LEGENDE

- Borne
- Périmètre du Lot
- Accès et stationnement à la parcelle, positionnement imposé 6.00 m largeur x 5.00 m profondeur. Non clos sur le Domaine Public.
- Accès et stationnement à la parcelle, positionnement libre 6.00 m largeur x 5.00 m profondeur. Non clos sur le Domaine Public.
- Accès et stationnement à la parcelle, positionnement imposé 5.00 m x 5.00 m. Non clos sur le Domaine Public.
- Implantation en limite séparative obligatoire
- Espace vert (non franchissable)
- Branchements : eaux pluviales, eaux usées
- Branchements réseaux souples : gaz, électricité, eau potable et téléphone
- Sens de circulation pour les véhicules
- Mât d'éclairage public (position de principe)
- Arbre à planter (position de principe)
- Cote altimétrique voirie projet

Nivellement système NGF-IGN69 - Rattachement TERIA
Coordonnées système L93-CC47 - Rattachement TERIA
Echelle : 1/200e

NOTA :

- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet BCG. Les constructeurs devront également vérifier l'emplacement exact des coffrets et des branchements avant construction.
 - L'emplacement des réseaux est celui du projet V.R.D. L'aménageur se réserve le droit d'en modifier l'emplacement et d'implanter des coffrets ENEDIS 400A sur les lots pour toute raison d'ordre technique.
 - Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement.
 - Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes.
 - Depuis le 1er octobre 2020, toute vente d'un terrain à bâtir se trouvant dans une zone à risque de retrait-gonflement d'argiles considérée en aléa moyen à fort devra être précédée d'une étude de sol particulière, à charge du vendeur.
- Terrain concerné : OUI NON